

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Marie-Chantal LAURENT

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-074 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès verbal de la séance du 11 avril 2016 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le procès verbal de la séance du 11 avril 2016.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Marie-Chantal LAURENT

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-075 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement dont le versement des subventions et du FCTVA n'a pas encore été perçu, la Communauté de Communes dispose actuellement d'une ligne de trésorerie contractée le 16 juin 2015, auprès de la Banque Postale, à hauteur de 660 000 €, sur une durée d'un an, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt applicable : EONIA + marge 1,16%

Commission d'engagement : 0,15% du montant de l'enveloppe, soit 990 €

Commission de non utilisation : 0,20% du montant non utilisé

Paiement trimestriel à terme échu des intérêts et de la commission de non utilisation

La ligne de trésorerie en cours arrivant à son terme au 14 juin 2016, il est proposé de procéder à son renouvellement pour un montant de 800 000 €, sur une durée d'un an.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 25 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale, d'un montant de 800 000 €, aux conditions indiquées en annexe,
- autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à constater le renouvellement de la ligne de trésorerie,
- autorise Madame la Présidente à effectuer, sans autre délibération, toutes opérations relatives à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues au contrat.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Marie-Chantal LAURENT

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-076 : INSTAURATION AU 1ER JANVIER 2017 DU REGIME DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE (FPU)

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La Conférence des Maires du 9 avril 2015 a proposé la constitution d'un groupe de travail « Finances et réformes territoriales » composé de Mesdames et Messieurs : Marie-Odile DELCAMP, Danielle DEVIERS, Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, Patrick LABRANDE, Daniel SOULADIE, Pascal PAVAN, Léon-Bernard CLAESEN, Stéphane MAGOT, Christian CHAVAROCHE, Daniel THEBAULT.

L'objet de ce groupe de travail était d'anticiper les effets de l'acte trois de la décentralisation et de définir les orientations nécessaires au redressement de la situation financière de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, aggravée par les baisses de dotation de l'Etat (DGF) et la contribution de Quercy-Bouriane au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Les travaux de ce groupe de travail ont conduit aux constats et préconisations suivants :

- un excédent communal non négligeable et une forte mobilisation du potentiel fiscal du territoire surtout au niveau de la Ville centre,
- un budget intercommunal fragilisé par une faible intégration fiscale au regard des compétences transférées, des investissements et des services assumés au niveau communautaire et aggravé par les baisses successives et à venir des dotations de l'Etat et par un prélèvement croissant au titre du FPIC (Pour mémoire : 101 292 € en 2015 et 185 225 € en 2016 à l'échelle du bloc communal).

Plusieurs pistes ont été examinées et certaines mises en œuvre pour améliorer la situation financière de l'intercommunalité (économies de fonctionnement, renégociation de la dette, révision des bases fiscales).

Cependant, des travaux du groupe de travail Finances et réformes territoriales, il ressort que la mesure la plus significative pour le redressement financier de Quercy-Bouriane résulte d'une évolution du régime fiscal additionnel vers un régime de fiscalité professionnelle unique. Ce régime, en renforçant l'intégration fiscale du territoire, devrait avoir une action positive sur les recettes de l'intercommunalité, tout en permettant de garantir les ressources des communes par la mise en place d'Allocation de Compensation et la possibilité d'instaurer des Dotations de Solidarité Communautaire.

Le passage en fiscalité professionnelle unique permettra de répondre aux objectifs suivants :

- optimiser les ressources financières du territoire issues des dotations de l'Etat du fait d'une plus grande intégration fiscale à l'échelle communautaire,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- mettre en cohérence le régime fiscal de la Communauté de Communes avec l'exercice de sa compétence obligatoire en matière de développement économique renforcée par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane se substituera à ses communes membres pour percevoir l'intégralité du produit de l'impôt économique local.

Le périmètre des ressources fiscales des communes membres se retrouvera par conséquent limité aux trois impôts ménages.

La Communauté de Communes percevra à la place de ses communes membres :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- les Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER),
- la Taxe additionnelle au foncier non-bâti (ex part régionale et départementale),
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- l'allocation compensatrice « suppression de la part salaire TP » (intégrée à la DGF depuis 2003),
- l'allocation compensatrice « réduction des recettes TP » (intégrée à la dotation unique),

et leur reversera une attribution de compensation correspondant à la fiscalité communale perçue en n-1 et minorée, le cas échéant, de l'évaluation des charges transférées dans le cadre des compétences transférées à l'intercommunalité.

Le passage en fiscalité professionnelle unique ne modifiera ni les montants, ni les collectivités bénéficiaires des prélèvements ou reversements liés à la réforme fiscale portant suppression de la taxe professionnelle tels que Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR). Toutefois, le FNGIR pourra être transféré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane par délibération concordante des communes, avant le 31 décembre 2016.

Enfin, la Communauté de Communes sera assujettie à un régime de fiscalité mixte et devra voter, en plus du taux de CFE unique, les taux additionnels de taxes d'habitation et foncières déterminés en fonction du produit fiscal attendu.

- Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts,
- Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
- Vu l'article 1638-0 bis du code général des impôts,
- Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 25 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 2 votes contre (Jean-François Bélivent, André Manié) :

- opte pour un régime fiscal à fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2017 avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage,
- dit qu'il conviendra de reformuler l'article 10 « recettes » des statuts de la Communauté de Communes :
« Les recettes de la communauté de communes comprennent : - le produit de la fiscalité directe additionnelle dans les conditions fixées par l'article 1609 quinquies C du code général des impôts »
par : « Les recettes de la communauté de communes comprennent : - le produit de la fiscalité professionnelle unique avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage dans les conditions fixées par l'article 1609 nonies C du code général des impôts »
- sollicite les services fiscaux pour assurer les simulations nécessaires aux modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime fiscal et aux calculs des taux de la fiscalité locale afin de permettre aux élus de se déterminer sur leur vote pour la préparation budgétaire 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

Arrivée de Madame Marie-Chantal LAURENT

N°2016-077 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016 - ASSOCIATION « CULTURE ET ANIMATION » DU VIGAN

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX - MAGREZ

L'association « Culture et animation », en partenariat avec la Mairie du Vigan, organise un événement culturel sur le thème « Le Japon d'hier et d'aujourd'hui » qui se tiendra du 12 juillet au 17 août 2016.

Ce projet culturel se déroulera autour de trois sites principaux sur la Commune du Vigan : l'église de Notre-Dame de l'Assomption, l'espace Jean Carmet et le manoir de la Barrière. Divers événements, centrés sur le Japon, seront présentés, comme les expositions des œuvres photographiques de cinq artistes, l'exposition de poupées « 1000 bébés pour la paix », une exposition photographique couplée à la diffusion de reportages sur le tsunami du 11 mars 2011 et la catastrophe nucléaire de Fukushima-Daïchi, des démonstrations d'arts martiaux et un concert piano/violon d'artistes japonais. Ce projet a été initié en partenariat avec l'Ambassade du Japon, le Comité d'échanges franco-japonais, l'Office du Tourisme du Japon, la fondation Sasakawa, la Maison de la Culture du Japon à Paris et la délégation japonaise auprès de l'Unesco.

L'association « Culture et animation » sollicite la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour l'octroi d'une subvention, à hauteur de 1 000,00 €, pour l'organisation de l'événement « Le Japon d'hier et d'aujourd'hui » du 12 juillet au 17 août 2016, au Vigan.

Vu le budget prévisionnel présenté par l'Association « Culture et animation »,

Considérant que la demande formulée par l'association « Culture et animation » répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animation et d'événements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Considérant la demande tardive de l'association, intervenue après les arbitrages budgétaires et l'examen en commission « développement culturel, associatif et sportif »,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Considérant les reliquats budgétaires des enveloppes dédiées au financement des associations,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 25 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 41 votes pour et 1 abstention (Patrick Labrande) valide le versement, à l'association « Culture et animation » du Vigan, d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 750,00 €, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-078 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016 – COMITE DE LA FOIRE EXPOSITION DE GOURDON

Rapporteur : Daniel THEBAULT

La Foire exposition de Gourdon se déroulera du 15 au 19 septembre 2016.

Pour l'organisation de cet événement d'ampleur, générant des retombées économiques sur le territoire, le Comité de la Foire Exposition de Gourdon sollicite une subvention de 2 000,00 € de la part de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Vu le budget prévisionnel présenté par le Comité organisateur de la Foire Exposition de Gourdon,

Considérant que la demande formulée par le Comité organisateur de la Foire Exposition de Gourdon répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animation et d'événements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Considérant la demande tardive du Comité organisateur, intervenue après les arbitrages budgétaires et l'examen en commission « développement local et numérique »,

Considérant les reliquats budgétaires des enveloppes dédiées au financement des associations,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 25 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le versement d'une subvention de 1 500,00 € au Comité organisateur de la Foire Exposition de Gourdon, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-079 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de déroger aux principes de spécialité et d'exclusivité régissant les relations entre les Communes et les EPCI dont elles sont membres, afin de pouvoir participer au financement de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

C'est dans ce cadre que la Commune de Saint Germain du Bel Air sollicite, par courrier en date du 4 février 2016, un fonds de concours de la part de la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour le financement des travaux de réhabilitation de sa salle polyvalente.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 565 000 € HT, le reste à charge de la Commune s'élevant à 243 750 € HT.

Le fonds de concours sollicité est de 5 000 €, soit 0.88 % du coût prévisionnel de l'opération.

Considérant que les travaux de réhabilitation d'une salle polyvalente sont des dépenses d'investissement éligibles à un fonds de concours,

Considérant que ces travaux répondent à un besoin de sauvegarde d'un lieu de regroupement du tissu associatif de la commune et de ses alentours,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 25 mai 2016,

Madame Jacqueline Lepoint, Monsieur Patrick Labrande et Monsieur Thierry Lempereur ne participent pas au vote.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'attribution d'un fonds de concours de 5 000 € à la Commune de Saint Germain du Bel Air pour le financement des travaux de réhabilitation de sa salle polyvalente,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-080 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Considérant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires), à effet au 1^{er} janvier 2016,

Considérant que le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de la Communauté de Communes ne prévoit pas d'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) afférente à ce grade,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 25 mai 2016,

Monsieur Robert Lacombe ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la modification du régime indemnitaire applicable à la filière technique de la manière suivante :

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	469,66 €	6

Le montant annuel de référence est celui en vigueur au 1^{er} juillet 2010. Il est revalorisé automatiquement par indexation sur la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009 ; 14 avril et 2 juillet 2010 ; 9 février et 21 septembre 2011 ; 5 décembre 2012 ; 27 mars et 20 septembre 2013 ; 2 juillet et 15 décembre 2014 ; 8 juillet, 14 octobre et 30 novembre 2015 restent inchangés.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-081 : MODIFICATION DE LA MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'EHPAD SUR LA COMMUNE DE MILHAC

Rapporteur : Claude VIGIE

Lors de sa séance du 2 juillet 2014 (délibération 2014-92), la Communauté de Communes avait délibéré en faveur d'une motion de soutien au projet d'EHPAD sur la commune de Milhac.

Or, si le projet et son intérêt pour le territoire restent inchangés, son porteur n'est plus MEDICA, mais la société COLISEE.

Il convient donc d'annuler la précédente délibération et d'en proposer une nouvelle version avec la nouvelle société comme suit :

La commune de Milhac a été contactée en 2011 par la société MEDICA pour une réflexion sur l'implantation d'une structure privée de type EHPAD, de 80 lits. Le projet avait été présenté au Conseil Municipal et à la Communauté de Communes Haute Bouriane, qui ont tous deux émis un avis favorable avec à l'appui une délibération en ce sens.

L'étude a été poursuivie et une étude de faisabilité a été menée par MEDICA, puis présentée au Conseil Général du Lot qui a demandé que le projet soit travaillé de nouveau. Une autre étude a donc été confiée, pour la réalisation de l'Avant Projet Sommaire, au bureau d'études Fontaine Malvy. Les plans ont été réalisés et présentés au Conseil Général du Lot et à l'Agence Régionale de Santé.

Ce projet, qui est porté dorénavant par la société COLISEE, représente donc une capacité de 80 lits, plus 6 places d'accueil de jour, avec 4 unités en hébergement permanent (32 lits), 2 unités sécurisées Alzheimer de 14 lits (28 lits), 14 lits handicapés vieillissants, 6 lits hébergement temporaire, 6 places d'accueil dédiées Alzheimer et un service de baluchonnage.

COLISEE sera gestionnaire de l'ensemble de l'EHPAD. Ce projet est évalué à 15 millions d'euros. 50 emplois seront créés et recrutés sur le territoire dès la délivrance du permis de construire.

Le coût de la construction est pris en charge par COLISEE. L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général du Lot ne seront pas sollicités pour l'attribution de subventions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Actuellement, le projet est bloqué dans l'attente que l'Agence Régionale de Santé accepte la création de 80 lits d'accueil sur le territoire. La société COLISEE, malgré l'incertitude et des délais de décision très longs, souhaite toujours implanter cet EHPAD sur la Commune de Milhac.

Monsieur Claude Vigié ne participe pas au vote.

Afin de ne pas laisser passer l'opportunité de la création d'une cinquantaine d'emplois sur le territoire, et en rappelant que ce projet ne concurrencerait en aucune manière l'Hôpital Jean COULON, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le soutien au projet d'implantation d'un EHPAD sur la commune de Milhac.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-082 : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Suite à la séance de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 25 mars 2016, Madame la Préfète a présenté un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui a été transmis aux intercommunalités et à leurs communes membres. Celles-ci ont soixante quinze jours pour formuler un avis qui sera réputé favorable passé ce délai.

Le projet de périmètre doit recueillir l'accord préalable d'au moins 50% des conseils municipaux représentant au moins 50% de la population totale des communes concernées, avec la nécessité de recueillir l'avis favorable de la commune la plus peuplée si celle-ci représente au moins le tiers de la population totale du périmètre. A défaut, la loi ouvre la possibilité au Préfet d'engager une procédure exceptionnelle, permettant de « passer outre » ce refus. Le cas échéant, le Préfet saisira alors la CDCI qui disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine pour rendre son avis (et éventuellement modifier le projet par amendement).

Le projet de périmètre, présenté par Madame la Préfète, du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre comprend :

- La Communauté de Communes Quercy Bouriane composée des communes suivantes :

Anglars-Nozac, Concorès, Fajoles, Gourdon, Lamothe-Cassel, Le Vigan, Milhac, Montamel, Payrignac, Peyrilles, Rouffilhac, Saint-Chamarand, Saint Cirq Madelon, Saint Cirq Souillaguet, Saint-Clair, Saint Germain du Bel Air, Saint Projet, Soucirac, Ussel, Uzech,

- La Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, composée des communes suivantes :

Blars, Caniac du Causse, Cœur de Causse, Cras, Frayssinet, Ginouillac, Lauzès, Lentillac du Causse, Lunegarde, Montfaucon, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Les Pechs du Vers, Sénaillac-Lauzès, Sènièrgues, Soulomès.

Après examen en Conférence des Maires en date du 25 mai 2016,

Le Conseil Communautaire se prononce contre le projet de fusion des Communautés de Communes Quercy Bouriane et du Causse de Labastide-Murat, tel que proposé par l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2016, portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, par 22 votes contre

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

(Marie-Odile Delcamp, Daniel Thébault, Léon-Bernard Claesen, André Manié, Claude Vigié, Delphine Soubiroux – Magrez, Fabienne Charbonnel, Fabienne Lalande, Serge Bazin, Paola Benastre, Michel Cammas, Philippe Delclau, Bernard Boyé, Georgina Murray, Sylvie Theulier, Christian Chavaroche, Robert Lacombe, Jean-Claude Maury, Marcel Bétaille, Pouvoir de Jean-Louis Constant à Sylvie Theulier, Pouvoir de Patrice Maury à Paola Benastre, Pouvoir de Nathalie Denis à Marie-Odile Delcamp), 3 abstentions (Marie-Chantal Laurent, Bruno Sabatier, Alain Escapoulade) et 17 votes pour.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Philippe DELCLAU

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

Sortie provisoire de Monsieur Philippe Delclau

N°2016-083 : PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL GEMAPI, AU LANCEMENT ET A LA PARTICIPATION FINANCIERE A UNE ETUDE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA GEMAPI ET LA PREFIGURATION D'UN EPAGE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique, Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27/01/14, renforcée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7/08/15 pose la GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) comme compétence intercommunale obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

La réorganisation territoriale et les enjeux de bassins versants impliquent de faire évoluer ces compétences à des échelles cohérentes hydrographiquement tout en mutualisant les maîtres d'ouvrages locaux existants.

Sur le Nord du Lot, le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) est engagé depuis plusieurs années aux côtés des territoires bordiers pour porter des actions à l'échelle des bassins-versants.

L'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont identifié le SMPVD comme le maître d'ouvrage local susceptible de porter la création du 1^{er} EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin de la Dordogne.

Le 4 mars dernier, le SMPVD a invité à se réunir à Vayrac l'ensemble des représentants des communautés de communes et de la commune nouvelle de son périmètre et des territoires bordiers, afin d'entamer une réflexion sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la préfiguration d'un EPAGE. Les débats et discussions, avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ont permis d'exposer en toute transparence le rôle et les enjeux des collectivités dans la mise en œuvre de cette compétence obligatoire.

Les collectivités présentes (9 sur 16) ont dégagé un consensus sur la nécessité de coopérer pour préfigurer un EPAGE sur le territoire de la Dordogne moyenne. Cette solution offre plusieurs avantages :

- lancer une étude de préfiguration (financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) permettant à chaque collectivité d'afficher ses enjeux et son positionnement,
- dégager un calendrier organisant les modalités de prise en compte de la compétence GEMAPI et la meilleure solution territoriale pour l'assumer dans les délais légaux,
- proposer des scénarii de mutualisation et de financement de cette compétence avec un partenariat fort des acteurs de l'eau que sont l'Agence de l'Eau et l'Etat,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- prendre en compte le paysage actuel de la compétence gestion de l'eau portée par les communautés de communes mais également par les acteurs institutionnels.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 25 mai 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le lancement d'une étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de préfiguration d'un EPAGE,
- valide la participation au groupe de travail, animé par le SMPVD en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dont les missions seront la définition du portage de l'étude et de son calendrier, la rédaction du cahier des charges, le recrutement du prestataire et le suivi de l'étude,
- valide la participation au financement de l'étude au prorata de la surface du bassin versant compris dans le périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, conformément à la clé de répartition annexée à la présente délibération, et formalisant une dépense de 110,00 € HT,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

Retour de Monsieur Philippe Delclau

N°2016-084 : AIDE INDIVIDUELLE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SOCIETE OMNIBOIS 46

Rapporteur : Daniel THEBAULT

L'entreprise Omnibois 46 installée à Payrac depuis 2009 se trouve contrainte dans son développement par un manque d'espace, une insuffisance des réseaux et des difficultés d'accessibilité.

Cette entreprise connaît une forte croissance depuis 2011 et souhaite pouvoir se développer en conséquence. Elle a ainsi le projet de déménager son activité sur la zone économique de Quercy-Bouriane à Cougnac, sur la Commune de Payrignac.

Cette entreprise a pour activité l'exploitation forestière et la transformation du bois (sciage ; bois de chauffage ; piquets et production de plaquettes de scierie pour chauffage au bois).

L'exploitation forestière est réalisée sur les Départements du Lot, de la Corrèze, de la Dordogne et du Tarn-et-Garonne sur un rayon de 100 km autour du siège de l'entreprise.

En 2015, l'entreprise comptait 10 emplois directs et offre une perspective de création d'emploi de 8 postes supplémentaires dans les 5 ans qui suivront son déménagement.

Le projet d'investissement immobilier pourrait être porté par un crédit-bailleur immobilier.

Afin d'accompagner son développement, l'entreprise a sollicité des aides économiques notamment pour le financement de son projet immobilier selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses HT			Recettes HT		
	Total	Eligible		Eligible	Taux
Terrain	150 000	150 000	CC Quercy-Bouriane	5 000	0,54%
Bâtiment	783 000	783 000	ADEME	60 000	6,43%
Matériel (Occasion)	160 000	0	REGION LRMP	121 600	13,03%
			Total aides publiques	186 600	20 %
	1 093 000	933 000	Autofinancement	746 400	80%
Total	1 093 000	933 000		933 000	100%

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les aides des collectivités sont instruites dans le cadre du régime exempté SA.40453 au titre du programme d'investissement immobilier de l'EURL OMNIBOIS 46, relevant de la petite entreprise.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a modifié l'exercice des compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques en renforçant le rôle de la Région, dorénavant seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition sur son territoire des orientations en matière de développement économique.

En revanche, la Région n'a plus compétence pour définir les aides et décider de leur attribution en matière d'immobilier d'entreprise. Cette compétence relève désormais des communes et des EPCI à fiscalité propre. Toutefois, en accord avec ces derniers, la Région peut participer à ce financement dans le cadre d'une convention.

Afin de permettre de donner suite à la demande de financement déposée en date du 05/11/2015 à la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, par la Société Omnibois 46, il convient de se prononcer sur le principe de l'attribution d'une subvention intercommunale au titre d'une aide individuelle à l'immobilier d'entreprise, et de solliciter la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour participer à l'accompagnement financier de ce projet dans le cadre d'un dispositif contractuel.

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur des articles 107 et 108 du traité,

Vu le régime d'aide SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3,

Vu le décret 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 41 votes pour et 1 abstention (Marie-Chantal Laurent) :

- valide l'attribution d'une subvention d'un montant 5 000 € à la SARL OMNIBOIS 46 (Siret 51917440300013) dont le siège social est Les Granges à Payrac (46 350),
- autorise Madame la Présidente à signer la convention d'attribution d'aide individuelle à l'immobilier d'entreprise, telle qu'annexée à la présente,
- valide de soumettre un projet de convention à la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées formalisant l'engagement de Quercy-Bouriane et de la Région pour l'accompagnement financier de la Société Omnibois 46 dont le siège social est à Payrac 46 350, pour son projet immobilier sur la zone d'activité de Quercy-Bouriane sise à Cougnac sur la Commune de Payrignac, tel qu'annexé à la présente,
- valide le soutien auprès de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées de la demande de la Société Omnibois 46 pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 121 600 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-085 : REVISION DES TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Pour mémoire, les tarifs appliqués actuellement à la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon sont les suivants :

Inscription annuelle individuelle résident CCQB :	6,00 €
Inscription annuelle individuelle non résident CCQB :	13,00 €
Inscription annuelle familiale résident CCQB :	10,00 €
Inscription annuelle familiale non résident CCQB :	16,00 €
Inscription annuelle moins de 18 ans :	4,00 €
Tarifs préférentiels :	10,00 €
Abonnement CD/K7 :	gratuit
Abonnement familial vacancier :	5,00 €
Abonnement DVD :	3,00 €
Caution liseuse, housse et lampe :	160,00 €
Perte, détérioration carte lecteur (en cas de renouvellement) :	2,00 €
Retard de plus d'un mois pour restitution des documents :	5,00 €

La Bibliothèque Intercommunale de Gourdon est amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan en vue d'une réactualisation des fonds. Cette opération appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état dès que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de recherche,
- les documents en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés. Les ouvrages très abîmés seront détruits, mais pour ceux présentant un état correct, il est proposé d'organiser une vente aux particuliers. Les ouvrages, ainsi cédés, pourront avoir

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

une « deuxième vie ». Les tarifs proposés au public seront de 1,00 € pour les livres de poche ou de grand format et de 2,00 € pour les « beaux livres » et les recettes seront collectées dans le cadre de la régie de la BIG.

Il convient donc d'ajouter ces tarifs, les autres restants inchangés. Les nouveaux tarifs de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon deviennent les suivants :

Inscription annuelle individuelle résident CCQB :	6,00 €
Inscription annuelle individuelle non résident CCQB :	13,00 €
Inscription annuelle familiale résident CCQB :	10,00 €
Inscription annuelle familiale non résident CCQB :	16,00 €
Inscription annuelle moins de 18 ans :	4,00 €
Tarifs préférentiels :	10,00 €
Abonnement CD/K7 :	gratuité
Abonnement familial vacancier :	5,00 €
Abonnement DVD :	3,00 €
Caution liseuse, housse et lampe :	160,00 €
Perte, détérioration carte lecteur (en cas de renouvellement) :	2,00 €
Retard de plus d'un mois pour restitution des documents :	5,00 €
Livre de poche ou de grand format déshebré :	1,00 €
« Beau livre » déshebré :	2,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise le « déshebrage » des collections du fonds documentaire de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon,
- autorise la vente, auprès des particuliers, des livres « déshebrés » en état correct,
- valide les nouveaux tarifs de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon, comme ci avant détaillés,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juin 2016

L'an deux mille seize, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 26 mai 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Pouvoir de Nathalie DENIS à Marie-Odile DELCAMP – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Fabienne LALANDE

N°2016-086 : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON EN CATEGORIE III

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

L'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon va déménager en juin 2016 pour installer ses locaux au « 20 Boulevard des Martyrs ». Suite à ce changement d'adresse, il convient de demander un nouveau classement. En application des critères de classement des Offices de Tourisme et selon les normes en vigueur et obligatoires au 1^{er} Janvier 2014, l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon doit être classé en catégorie III.

Un OTI classé en catégorie III correspond à une structure de petite taille dotée d'une équipe permanente essentiellement chargée de l'animation du réseau de professionnels, de l'information des visiteurs et de la collecte de cette information en vue de sa bonne diffusion à une échelle principalement locale. Ses missions fondamentales s'exercent sur l'accueil et l'animation.

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- sollicite pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon le classement en catégorie III au sens de l'arrêté ministériel susvisé,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP